Ville de Château-Thierry

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

SOMMAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi NOTRE 4

1. Contexte 6

Le contexte économique et financier 6

Le contexte budgétaire 7

Les conséquences pour les collectivités territoriales 8

2. Engagements de la municipalité 9

Soutien au pouvoir d'achat des familles 9

Pas d'augmentation de la fiscalité 9

Pas d'augmentation des tarifs municipaux en 2017 11

Mutualisation de moyens ET Transferts de compétences 11

Renforcer le vivre-ensemble 11

Cohésion sociale 11

Politique de la ville 12

Sécurité 12

Mise en œuvre de projets structurants 13

Rénovation d'infrastructures 13

Mise en valeur du patrimoine 13

Réfection de voiries 14

Réhabilitation du centre-ville : Une demarche ambitieuse et de long terme 14

Plan de rénovation énergétique 14

3. Vers le budget 2017… 15

Des recettes de fonctionnement stables 15

Produits de la fiscalité directe 15

Produits de la fiscalité indirecte 15

Concours financiers de l'État 16

Autres recettes..... 16

Des dépenses de fonctionnement maitrisées..... 17

Charges de personnel..... 17

Charges à caractère général 20

Fonds de péréquation intercommunal..... 20

Autres charges de gestion courante..... 20

Charges financières 21

Une politique d'investissement contrainte mais soutenue..... 21

Dépenses d'équipement..... 21

Encours de la dette..... 23

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI « NOTRE »

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation, spécifiées à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Le décret d'application de cette loi est venu préciser les éléments attendus depuis le 24 juin 2016 :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- la présentation des engagements pluriannuels
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, est également demandé des éléments relatifs à :

- la structure des effectifs et leur évolution prévisionnelle
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération
- la durée effective du travail dans la commune.

La transparence sur le budget de la ville voulue par la municipalité n'a pas attendu cette loi et ce décret. Depuis 2008, les prévisions budgétaires donnent lieu à un rapport complet. Et en 2016, avant même la parution du décret d'application, des éléments supplémentaires avaient été introduits dans ce rapport, et en particulier sur les aspects liés aux ressources humaines.

Ces documents seront très largement rendus publics dans un souci constant de transparence. C'est un engagement auprès de tous ceux qui contribuent aux finances de la ville. Pour nous, tout citoyen a le droit de connaitre l'état exact des finances de la ville. Cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité. A la lumière de ces éléments, chacun pourra constater que les engagements ont été tenus et continueront à l'être. En 2017, ces objectifs seront poursuivis et le ROB traduit clairement ces engagements. Malgré un contexte toujours difficile.

Depuis 2014, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat. L'année 2015 marquait une baisse drastique des dotations. La baisse a continué en 2016 et elle se poursuivra en 2017, constituant un réel défi pour les finances de notre ville.

Toutefois, notre détermination reste intacte. Comme dans le passé, nous avons su faire preuve d'ingéniosité pour apporter des réponses concrètes et maintenir nos engagements. 2017 ne fera pas exception, quel que soit le contexte. Nous sommes plus que jamais volontaristes.

Cette approche volontariste, qui met en avant des priorités, demandera la **réalisation d'efforts** contraignants mais surmontables. Ainsi, la gestion du personnel municipal et les charges à caractère général feront l'objet

d'une attention toute particulière. Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique dans un contexte extrêmement contraint, la recherche d'économies reste la règle.

Ces choix politiques forts entraînent des orientations budgétaires claires. En 2017, comme pour les années à venir, ce n'est ni le contexte ni la résignation qui dicteront les choix politiques mais bien les engagements pris auprès des Castels. Ces choix sont exposés dans ce document ; les orientations budgétaires n'en sont que la traduction.

1. CONTEXTE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte économique et financier s'est légèrement amélioré en 2016. Les perspectives pour 2017 sont encore un peu plus favorables.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

Variable	2016	2017
Croissance du PIB en volume	+ 1,5 %	+ 1,5 %
Croissance du PIB en valeur	+ 2,3 %	+ 2,4 %
Inflation (indice des prix à la consommation)	+ 0,1 %	+ 0,8 %
Emploi marchand	+ 120 000	+ 160 000
Masse salariale privée	+ 2,6 %	+ 2,7 %
Consommation finale des ménages	+ 1,8 %	+ 1,6 %
Consommation finale publique	+ 0,7 %	+ 0,6 %
Formation brute de capital fixe	+ 3,8 %	+ 3,5 %
Demande mondiale adressée à la France	+ 2,7 %	+ 3,6 %
Exportations	+ 0,9 %	+ 3,5 %
Importations	+ 2,1 %	+ 4,0 %
Balance commerciale *(en milliards d'euros)*	– 45,3	– 48,9
Prix du baril de pétrole Brent *(en dollars)*	42	45
Taux de change euro/dollar	1,11	1,12

Source : Gouvernement.

Le projet de loi de finances (PLF) de 2017 examiné au Parlement prévoit **une croissance de 1,5 % en 2016 et 1,5 % en 2016**. Ces taux de croissance ont commencé à se traduire par une baisse du taux de chômage sur l'année 2016.

Ainsi, le Gouvernement prévoit pour 2016 et 2017 une augmentation de l'emploi, recouvrant notamment une accélération progressive de l'emploi salarié des branches marchandes : 120 000 créations en 2016, 160 000 en 2017. Ce dynamisme de l'emploi refléterait l'évolution de l'activité, mais aussi l'effet des mesures de baisse du coût du travail – crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), baisses de cotisations, prime à l'embauche – qui continueraient d'enrichir la croissance en emplois.

Afin de soutenir l'économie, la banque centrale européenne continue d'appliquer une politique monétaire accommodante. Celle-ci se traduit par des taux d'intérêt historiquement bas, dont la ville a pu bénéficier en 2015 mais pas en 2016 puisqu'elle a uniquement contracté un emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour le financement du Palais des rencontres.

Toutefois, la décision de la Réserve fédérale américaine de relever son taux directeur a déjà eu des conséquences sur les taux d'intérêt avec une légère remontée. Cette décision semble marquer le début d'un retour progressif à des taux d'intérêts plus équilibrés.

La politique monétaire, conjuguée à la croissance économique, devrait faire repartir **les taux d'inflation légèrement à la hausse**. Ainsi, en 2016, il est attendu une inflation de 0,1 % (moins qu'initialement prévu) tandis que le ministère des finances prévoit une inflation de 0,8 % en 2017.

Cependant, nous ne sommes pas à l'abri, en 2017, d'un renversement de tendance sur les marchés financiers, notamment en raison d'un excès de liquidités dû à la politique monétaire accommodante des Banques centrales, depuis maintenant plusieurs années, et qui semble peu soutenable à moyen terme. Un tel renversement de tendance ne serait pas sans conséquence sur l'économie réelle et la capacité d'emprunt des acteurs économiques.

LE CONTEXTE BUDGETAIRE

Après une forte baisse depuis 2011, les déficits des administrations publiques françaises sont légèrement en baisse depuis 2014. Cela traduit la volonté de ralentir la rigueur imposée depuis plusieurs années.

DÉFICIT PUBLIC DEPUIS 2009

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
En % du PIB	2,5	3,2	7,2	6,8	5,1	4,8	4	4	3,5	3,3	2,7
En milliards d'euros	49,5	63,5	138,9	135,8	105,0	100,4	85,4	84,8	76,5	73,6	62,1

Source : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) jusqu'en 2015, présent projet de loi de finances pour les années 2016 et 2017.

Le déficit public a connu une baisse en 2016, passant de 3,5 % en 2015 à 3,3 % en 2016, conformément à ce qui avait été initialement voté par le Parlement fin 2015.

SOLDES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2015 À 2017

(en % du PIB)

Soldes	Exécution 2015	Prévision d'exécution 2016	Prévision 2017
Solde structurel (1)	– 1,9	– 1,6	– 1,1
Solde conjoncturel (2)	– 1,6	– 1,6	– 1,6
Mesures exceptionnelles et temporaires (3)	–	– 0,1	– 0,1
Solde effectif* (4 = 1 + 2 + 3)	**– 3,5**	**– 3,3**	**– 2,7**

* L'écart entre le solde effectif et la somme de ses composantes s'explique par l'arrondi au dixième des différentes valeurs.

Source : article liminaire du projet de loi de finances pour 2017.

Le projet de loi de finances pour 2017 présente un **déficit public de 2,7 % du PIB**. La France passerait ainsi sous la barre des 3 % conformément aux **règles du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).**

Afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement continuera en 2017, comme en 2016, de faire reposer cet effort structurel sur les dépenses et à alléger la fiscalité des ménages les plus modestes.

Cependant, l'effort de réduction des déficits publics reposant uniquement sur la réduction de la dépense publique, **l'effort sur la dépense est considérable et s'applique à toutes les administrations publiques**, en particulier les collectivités locales.

LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Certes, le Président de la République a annoncé le 2 juin 2016 une réduction de moitié de l'effort demandé en 2017 aux communes et aux intercommunalités au titre de la contribution au redressement des finances publiques (soit environ un milliard d'euros). Mais cette « réduction de la baisse » ne concerne que la dotation forfaitaire.

Au total, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèvera à 2,8 milliards d'euros en 2017 (contre 3,3 milliards en 2016) et à 9,6 milliards d'euros sur la période 2015-2017. Cette baisse est considérable. D'autant qu'en 2014, la baisse était déjà de 1,5 milliards d'euros. Les collectivités territoriales prennent donc toute leur part à l'effort de réduction de la dépense publique.

SÉQUENÇAGE DU PLAN D'ÉCONOMIES

(en milliards d'euros)

Année	2015	2016	2017	Cumul
État et opérateurs	10,0	7,0	1,5	18,5
Collectivités locales	3,5	3,3	2,8	9,6
Administrations de sécurité sociale	6,2	4,5	7,7	18,4
Total	**18,1**	**12,4**	**10,0**	**40,5**

Source : Rapport économique, social et financier *annexé au présent projet de loi de finances, page 74.*

On le sait, 56 % de l'effort demandé aux collectivités revient au bloc communal, dont 70 % environ aux communes. Cela se traduit principalement par une baisse de la dotation forfaitaire de fonctionnement.

Pour Château-Thierry, la baisse de la dotation forfaitaire représenterait environ 218 402 euros en 2017, soit une baisse de 12,94 % par rapport à 2016. Cette baisse fait suite à une baisse de 458 845 euros en 2016. Qui elle-même fait suite à une diminution de 441 291 euros en 2015 et 186 156 euros en 2014. Au total, en quatre ans, la ville aura subi une baisse de dotation forfaitaire de plus de 1 300 000 euros, soit une baisse historique de 47 %.

Le contexte budgétaire des collectivités est donc marqué par une rupture historique, qui continuera à s'accentuer en 2017, rendant les équilibres budgétaires toujours plus difficiles que les années précédentes.

Or, dans le même temps, les services des communes, notamment dans le domaine social, doivent continuer à être financés. A cela s'ajoute les obligations réglementaires de 2017, qui s'ajoutent à celles de 2016, et qui affecteront tout particulièrement les charges de personnel : dégel du point d'indice (+0,6 % depuis juillet 2016 ; + 0,6 % à partir de février 2017), instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), réforme des Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), etc. Ces dépenses se cumulent naturellement à celles des années précédentes (revalorisation des agents de catégorie C, réforme des rythmes scolaires…).

Par conséquent, l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse des recettes, conjuguée à une augmentation imposée des dépenses, amène les communes, selon leur situation financière et leurs choix politiques, à

- soit réduire leurs investissements, ce que nous refusons
- soit augmenter les impôts locaux, comme l'ont fait de nombreuses villes en 2016, ce que nous n'acceptons pas

Notre stratégie réaffirmée est donc de poursuivre la maitrise des dépenses de fonctionnement, sans augmenter les taux de fiscalité, afin de maintenir l'investissement dont notre ville a besoin à un niveau élevé.

En dépit du contexte difficile, le maire et la majorité municipale maintiendront leurs engagements.

2. ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE

Les engagements de la municipalité s'articulent autour de trois axes forts :

- Soutenir le pouvoir d'achat des familles
- Renforcer le vivre-ensemble
- Mettre en œuvre des projets structurants

Ces engagements trouvent leur réalisation concrète dans le budget.

SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

Le premier des engagements de la municipalité, c'est le soutien au pouvoir d'achat des familles. Alors que les habitants connaissent des fins de mois difficiles, depuis 2008, la municipalité a fait le choix de soutenir les familles.

Bien entendu, la ville ne saurait se substituer à l'État, au Conseil régional ni au Conseil départemental. Mais ses compétences lui permettent d'adopter des mesures qui soulageront le budget des familles.

Pour nous, ce n'est pas aux Castels de supporter la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Les mesures d'économies pour y faire face continueront donc d'être recherchées en interne.

PAS D'AUGMENTATION DE LA FISCALITE

Conformément aux engagements pris depuis 2008 et renouvelés en 2014, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2017 et n'augmenteront pas pendant toute la durée du mandat.

Au contraire, ils diminueront même en 2017 en raison de la fusion des communautés de communes formant la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) depuis le 1er janvier 2017.

L'engagement pris par la communauté d'agglomération est en effet que la fusion n'entrainera aucune hausse d'impôts sur aucun territoire. Ainsi, pour compenser la hausse des taux intercommunaux, les taux communaux de taxe sur le foncier bâti et non bâti, et de taxe d'habitation, diminueront à due concurrence.

Evolution des taux intercommunaux imposée par la loi

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	7.38 %	9.30 %
Taxe foncière bâtie	0.29 %	1.86 %
Taxe foncière non bâtie	1.33 %	7.85 %

Evolution des taux communaux en compensation

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	18.04 %	16.12 %
Taxe foncière bâtie	22.38 %	20.81 %
Taxe foncière non bâtie	45.74 %	39.22 %

La baisse des taux de fiscalité communaux entrainera une importante perte de recettes fiscales pour la ville de Château-Thierry, estimée à 752 000 euros. Pour compenser cette baisse durable, la CARCT reversera donc chaque année 752 000 euros à la Ville via une augmentation de l'attribution de compensation. **Ce principe a été voté par le conseil municipal en décembre dernier**. Pour des raisons administratives, l'attribution de compensation complémentaire pour 2017 a été versée dès la fin d'année 2016. Le budget 2017 tiendra donc compte de ce décalage dans le temps.

En conclusion, l'harmonisation des taux liée à la création de la CARCT sera pleinement compensée au niveau de la Ville et des 24 autres communes de l'ancienne CCRCT grâce à un reversement pérenne par la CARCT.

Nous notons enfin que la Ville « échange » une partie de ses recettes dynamiques par des recettes fixes, ce qui diminuera l'impact fiscal d'une baisse ou d'une augmentation du nombre d'habitants dans les prochaines années.

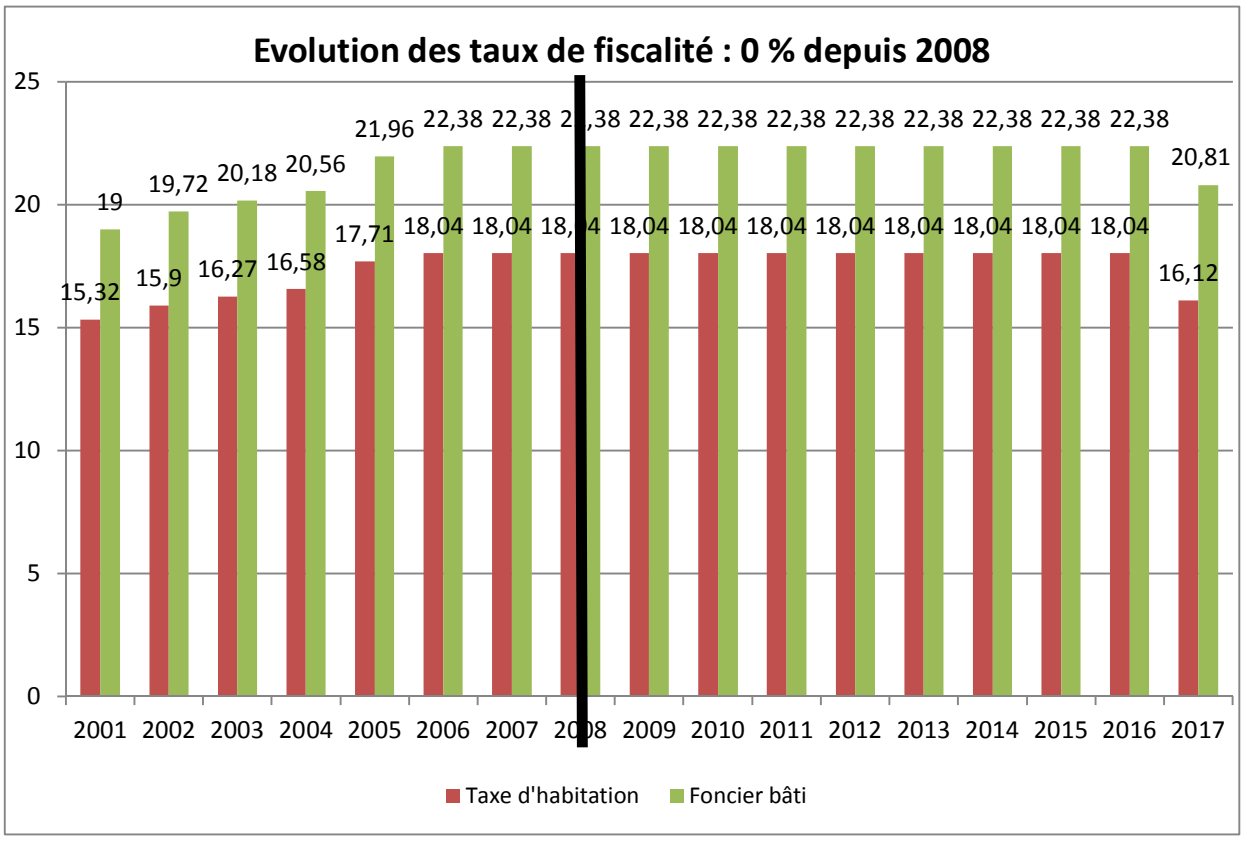

PAS D'AUGMENTATION DES TARIFS MUNICIPAUX EN 2017

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles**, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les tarifs municipaux en 2017.**

En effet, le principe sur lequel nous nous sommes engagés est très clair : ne pas appliquer d'augmentation supérieure à l'inflation.

En 2016, l'inflation réelle a été plus faible que prévue. Pour compenser cette différence, et alors que l'inflation prévue en 2017 est de +0,8 %, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les tarifs municipaux en 2017. Cela constitue un coût significatif pour la ville, entièrement pris en charge par des mesures d'économies.

La municipalité entend ainsi préserver l'accès à tous de la restauration scolaire, au portage des repas à domicile, à la culture, au sport, etc. Les grilles tarifaires en vigueur permettent à chacun d'accéder aux services publics de la ville, quel que soit ses revenus.

MUTUALISATION DE MOYENS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

Lors de ce mandat, nous nous sommes engagés à accélérer la mutualisation des moyens avec l'intercommunalité afin de maitriser nos dépenses de fonctionnement respectives et réaliser des économies d'échelle.

Avec la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), cet objectif reste d'actualité et devra être étudié et poursuivi avec les nouveaux élus.

En 2015, le service d'**aide à domicile** jusqu'ici réalisé par le CCAS sur le territoire communal a été transféré à la communauté de communes.

En 2016, la mobilité de 6 agents de l'ancienne piscine vers le centre CITELIUM a constitué une nouvelle étape importante. Les économies pour la Ville, perceptibles dès le budget pour 2016, seront réalisées en année pleine pour 2017.

En 2017, avec la création du pôle muséal, la mutualisation s'étendra à la direction du pôle muséal et une partie de la gestion des musées.

Enfin, d'autres infrastructures et services structurants pour le territoire et historiquement financés par la Ville de Château-Thierry – et donc par ses contribuables – ont vocation à être pris en charge à l'échelle du territoire.

RENFORCER LE VIVRE-ENSEMBLE

Alors que nous observons un délitement du vivre ensemble, la municipalité met tout en œuvre pour favoriser le lien social. Cela passe aussi par la sécurité et le combat sans faille contre toutes les formes d'incivilités.

COHESION SOCIALE

La cohésion sociale est indispensable au vivre-ensemble. C'est pourquoi la municipalité reconduira, en 2017, les mesures suivantes :

- Maintien du soutien financier au CCAS et poursuite d'une meilleure coordination avec les services de la ville dans l'action sociale.
- Soutien aux associations culturelles et sportives. En 2017, le budget des subventions aux associations sera maintenu au même niveau que celui de 2016 et 2015. Par ailleurs, la municipalité maintient la gratuité des prêts de salle.
- Les tarifs municipaux n'augmenteront pas en 2017, permettant à chacun de participer aux activités et aux services proposés par la ville. Sur la période 2015-2017, les tarifs municipaux n'auront augmenté que de 1 % en trois ans.
- Engagement affirmé à l'action sociale à travers la mise en œuvre du contrat de ville et du contrat local de santé, en relation avec la communauté d'agglomération co-signataire.

POLITIQUE DE LA VILLE

Ce combat en faveur du vivre-ensemble passe par un renforcement de la politique de la ville. Château-Thierry possède ainsi deux quartiers prioritaires à la politique de la Ville, Blanchard et les Vaucrises. Un conseil citoyen a été créé dès le printemps 2015 sur chacun de ces deux lieux de vie.

Les Vaucrises sont également éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre des quartiers d'intérêts régionaux. Afin d'accompagner et mettre en œuvre ces nouveaux dispositifs complexes, la ville a renforcé son expertise en recrutant une chargée de mission en 2015. Une grande partie de l'année 2016 a été consacrée aux études permettant d'aboutir à un protocole de préfiguration de la rénovation urbaine.

En 2017, le projet de rénovation sera finalisé, en concertation avec les conseils citoyens, les habitants, l'Etat et les bailleurs afin d'aboutir à une convention validée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Les premiers investissements pour les partenaires débuteront donc dès 2018.

Par ailleurs, nous renforçons nos échanges et nos exigences vis-à-vis des bailleurs et veillons à mobiliser nos services dans le cadre d'une nouvelle Gestion Urbaine de Proximité sur ces deux quartiers. Depuis 2016, les bailleurs peuvent obtenir un abattement de 30% de leur taxe foncière à condition de réinvestir la totalité de ces sommes sur des actions nouvelles.

Depuis 2015, nos agents travaillant dans les quartiers prioritaires bénéficient d'une revalorisation indemnitaire, conformément aux décrets publiés par le gouvernement. Celle-ci sera reconduite en 2017.

SECURITE

La sécurité est la première des libertés.

La sécurité passe par une relation étroite entre la mairie et la police nationale (compétente sur notre ville) mais aussi la gendarmerie en périphérie. Tous les services contribuant au maintien de l'ordre public travaillent en coordination, pour plus d'efficacité.

Sur les deux quartiers prioritaires, un dispositif de Zone de Sécurité Prioritaire est désormais opérationnel et a permis d'obtenir des résultats concrets au cours des derniers mois.

En 2016, un projet de déploiement de la vidéo protection a été étudié avec les forces de sécurité et présenté dans des réunions publiques.

Sa réalisation sera financée sur les budgets 2017 et 2018.

Bien entendu, il n'est pas question de mettre des caméras partout ni de suivre les faits et gestes des habitants. Mais ces caméras sont désormais indispensables pour apporter les preuves devant les tribunaux afin que les coupables de méfaits puissent être jugés. Trop de délits ne sont pas réprimés en raison du manque de preuve vidéo. Bien entendu, ces caméras de vidéo-protection répondent à l'indispensable respect des droits individuels.

MISE EN ŒUVRE DE PROJETS STRUCTURANTS

RENOVATION D'INFRASTRUCTURES

La rénovation du **Palais des Rencontres** a débuté en fin d'année 2016 et se poursuivra jusqu'en 2018. Cette rénovation constitue l'une des plus grosses opérations que la municipalité avait inscrit à son projet. Elle est indispensable au vu de l'état actuel du Palais. Il doit ainsi retrouver son rôle premier en matière de rayonnement culturel et social. Le projet consiste à la fois à rénover l'équipement culturel et à créer un centre social qui jouera, pour ce lieu de vie, le même rôle que la Rotonde aux Vaucrises. Une reprise totale, intérieure comme extérieure sera réalisée afin qu'il puisse continuer à jouer un rôle essentiel pour notre ville et pour le Sud de l'Aisne.

Le coût total est d'un peu plus de 7 millions d'euros, principalement financés par des subventions de l'Etat (TEPCV et DETR : 26,8 %), du Conseil Régional (20,5 %), de la CAF (4,8 %) ainsi que par un prêt à taux zéro auprès de la Caisse des dépôts et consignations (42,4 %). La rénovation n'engendrera donc aucun frais financiers (aucun intérêt d'emprunt supplémentaire).

Compte tenu d'un niveau de subvention élevé, la rénovation du Palais des Rencontres n'empêchera pas d'inscrire des investissements importants partout en ville en 2017 et 2018.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

L'Hôtel Dieu et ses collections ont été acquis en 2016 par la Communauté d'Agglomération avec la participation financière de la Ville. Cette acquisition ouvre une nouvelle phase de mise en valeur des deux musées à Château-Thierry avec la **création d'un véritable pôle muséal**. Ainsi, l'arrivée d'un nouveau conservateur fin 2016 donnera lieu à un nouveau projet global qui sera présenté en 2017.

Dans le cadre de la convention du Pôle muséal votée fin 2016, chaque collectivité conserve la responsabilité des investissements sur son propre patrimoine. Des travaux importants ont été réalisés en 2016 sur le musée la Fontaine avec notamment la rénovation de la boutique, l'informatisation de l'accueil, la reprise de la gestion de la boutique et l'installation d'une alarme incendie. Ces investissements se poursuivront en 2017 avec l'aide technique et financière de la DRAC

Le programme **de valorisation et d'animation du château**, berceau et foyer de notre ville et des comtes de Champagne, se poursuivra. La municipalité souhaite également **faire vivre ce patrimoine**. C'est tout l'intérêt des filets ludiques, de la roseraie, du spectacle des aigles de Château-Thierry ou encore des nombreuses animations autour du patrimoine de la ville. Les recettes de fréquentation du spectacle des Aigles et des filets ont ainsi fortement augmenté en 2016.

En 2016, la Ville a finalisé le rachat de U1. Une réhabilitation progressive, sur plusieurs années, du bâtiment va donc s'engager pour le transformer en « pôle culturel et associatif ». La maison des associations sera vendue et les associations transférées à U1.

REFECTION DE VOIRIES

Les programmes de **réfection de la voirie** se poursuivront en 2017. Ils sont mis en œuvre en partenariat avec les différents concessionnaires (ERDF, GRDF, SARCT …) pour une mutualisation des moyens et pour s'assurer que les travaux souterrains aient bien lieu en coordination avec les travaux de surface. Par exemple, la rue du Château sera entièrement refaite.

L'aménagement des espaces urbains constitue une source de confort et de sécurité pour nos habitants, ainsi qu'un surcroît d'attractivité pour le commerce local.

Nous poursuivrons cette démarche de **fluidification de la circulation**, de sécurité pour les usagers de la voie publique et de renforcement de l'attractivité.

REHABILITATION DU CENTRE-VILLE : UNE DEMARCHE AMBITIEUSE ET DE LONG TERME

La municipalité poursuit l'embellissement du centre-ville, cœur du **commerce de proximité**, engagé depuis plusieurs années.

L'année 2016 a connu une amplification de cette démarche avec le lancement d'une vaste opération de rénovation immobilière du centre-ville, sur dix ans.

La ville souhaite la mise en valeur du bâti et la suppression des marchands de sommeil. Notre objectif est de procéder à une réhabilitation importante du cœur de ville en se concentrant sur les ilots immobiliers les plus dégradés. C'est un grand projet patrimonial, urbanistique qui créera d'autant plus les conditions du développement futur de notre ville qu'il liera le tout dans une cohérence d'ensemble.

Chaque année, la ville est amenée à apporter des crédits d'investissements à cette opération de rénovation. L'année 2017 ne fera pas exception.

La fiscalité est également utilisée pour inciter au commerce. En 2014, le conseil municipal a renouvelé l'**exonération de taxe d'aménagement** dont bénéficient les locaux à usage commercial. En 2016, pour la troisième année consécutive, le conseil municipal a établi une **taxe sur les friches commerciales** (TFC) qui doit inciter les propriétaires à ne pas garder de locaux commerciaux vacants plus de deux ans.

Par ailleurs, dans le cadre du dynamisme de notre centre-ville et de l'attractivité culturelle comme de loisirs, la Ville, propriétaire du Cinéma-Théâtre, étudie avec l'exploitant, la possibilité de mise en accessibilité et de modernisation du bâtiment.

PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE

S'inscrivant pleinement dans une démarche de limitation des rejets de CO_2, la ville a engagé depuis 2009 un programme d'investissement pluriannuel autour des économies d'énergies.

Pour les bâtiments municipaux, comme nous l'avons fait et continuons de le faire pour les groupes scolaires, **l'isolation, la mise aux normes** et la reprise des équipements vétustes continueront donc d'être nos priorités. C'est une source d'optimisation des conditions de travail, d'accueil du public et un vecteur d'économies de fonctionnement important pour notre budget.

3. VERS LE BUDGET 2017…

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE

Les taux de fiscalité communaux diminueront en 2017, en raison de la fusion des communautés de communes formant la CARCT depuis le 1er janvier 2017. En effet, l'augmentation des taux de la fiscalité intercommunale sera entièrement compensée par une diminution des taux de fiscalité communaux.

Toutes choses égales par ailleurs, cela se traduira par une perte des produits de la fiscalité directe de 752 000 euros, compensée par une augmentation du même montant de l'attribution de compensation.

Néanmoins, la ville continue de gagner des habitants et ses bases fiscales augmentent donc plus vite que l'inflation. En effet, en 2017, les bases d'imposition augmenteront de façon modérée :

- En raison de la faible inflation, l'État a inscrit au projet de loi de finances pour 2017 une **revalorisation de 0,4 %**.

- Grâce aux nouveaux programmes de construction, l'augmentation des bases physiques devrait permettre de soutenir une augmentation des recettes complémentaire d'**environ 1 %**.

Déjà, en 2016, un rôle complémentaire de taxe d'habitation de 83 000 euros avait été perçu par la ville en raison de l'augmentation du nombre d'habitants. L'augmentation des bases fiscales hors inflation est une réalité depuis plusieurs années.

La ville reste offensive pour développer son offre de logements et ainsi obtenir des recettes fiscales nouvelles dans les années à venir. Depuis 2015, Château Thierry est éligible au dispositif de défiscalisation dit « Pinel » qui permet d'attirer de nouveaux investisseurs.

PRODUITS DE LA FISCALITE INDIRECTE

Les produits de la fiscalité seront en forte hausse en 2017 en raison de l'augmentation de l'attribution de compensation de 752 000 euros suite à la création de la CARCT. Toutefois, cette hausse sera pleinement compensée par une baisse de la fiscalité directe comme expliqué précédemment.

Pour les années à venir, en dehors de cet effet, les produits de la fiscalité indirecte sont attendus en légère hausse en raison de l'augmentation du produit des droits de mutation (hausse de 14 % en 2016)

En 2017, l'ensemble des produits de fiscalité indirecte pourraient augmenter d'environ 1 % hors produit de l'attribution de compensation : La taxe sur l'électricité, basée désormais sur les consommations, reste stable ainsi que la taxe locale sur la publicité extérieure. Le marché de l'immobilier étant actuellement instable, nous partirons également sur une hypothèse de droits de mutation stables.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Les concours financiers de l'État continueront d'être très fortement en baisse en 2017.

Pour Château-Thierry, la baisse de la dotation forfaitaire représenterait environ 218 402 euros en 2017, soit une baisse de 12,94 % par rapport à 2016. Cette baisse fait suite à une baisse de 458 845 euros en 2016. Qui elle-même fait suite à une diminution de 441 291 euros en 2015 et 186 156 euros en 2014. Au total, en quatre ans, la ville aura subi une baisse de dotation forfaitaire de plus de 1 300 000 euros, soit une baisse historique de 47 %.

La péréquation verticale de la DGF (DSU, DSR), dont bénéficie la ville, augmente chaque année sensiblement mais elle ne compense pas la totalité de la baisse de dotation forfaitaire.

Par ailleurs, il convient d'être prudent sur le maintien de l'éligibilité de la ville à la DSU dite « cible ». En effet, la ville de Château-Thierry est à la limite du seuil pour en bénéficier. Toutefois, un mécanisme de lissage dans le temps a été mis en place, ce qui engendrerait une diminution progressive dans le cas où la Ville dépasserait le seuil d'éligibilité en 2017.

Si la ville accède toujours en 2017 à la DSU Cible, la progression de la DSU et de la DSR serait de 114 00 euros.

La perte totale de dotations s'élèverait donc à environ 135 000 euros, soit – 4.40 %. En quatre ans, les dotations auront donc baissé de 776 172 euros.

Évolution des concours financiers de l'État

	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
DGF, dotation forfaitaire	2 853 935	2 774 694	2 588 538	2 147 247	1 688 402	1 470 000
Dotation de solidarité rurale - DSR	172 102	176 051	187 489	206 951	218 450	229 372
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	563 694	687 410	750 640	953 233	1 128 918	1 232 087
Dotation nationale de péréquation	77 195	69 476	62 528	61 183	30 592	0
Participations	432 181	505 652	574 166	838 990	786 621	697 354
Compensations fiscales	**658 890**	**604 488**	**521 601**	**522 574**	**452 507**	**448 049**
Dotations	**4 758 097**	**4 817 771**	**4 684 961**	**4 730 178**	**4 305 490**	**4 076 862**

** Pour 2017, les montants sont estimés*

AUTRES RECETTES

Les autres recettes issues des produits des services et des atténuations de charges de personnel restent stables. Ces mesures traduisent la volonté de la municipalité de :

- Ne pas peser sur le pouvoir d'achat des familles. En effet, les tarifs municipaux n'augmenteront pas en 2017 en raison de la faible inflation constatée l'an passé. Pour les prochaines années, comme depuis 2008, la municipalité s'engage à ne pas augmenter les tarifs municipaux au-dessus de l'inflation et à maintenir des tarifs adaptés aux capacités financières de chaque famille.

- Maintenir la politique d'aide à l'insertion par le soutien de l'emploi aidé. Les emplois aidés donnent lieu à des recettes de fonctionnement substantielles.

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

CHARGES DE PERSONNEL

Forte de son engagement de ne pas augmenter la fiscalité municipale, la municipalité porte une attention toute particulière aux charges de personnel. **La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux. Ainsi, il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux personnels, si ce n'est dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.**

Au-delà du Glissement Technicité Vieillesse (GVT), les charges de personnel seront en 2017, particulièrement affectées par des obligations réglementaires :

- Dégel du point d'indice : le point d'indice a augmenté de 0,6 % au 1er juillet 2016 (2017 sera la 1ère année pleine) et augmentera encore de 0,6 % au 1er février 2017.

- RIFSEEP : plusieurs dizaines de milliers d'euros seront engagés pour financer l'indemnité liée aux évaluations professionnelles.

- PPCR : le lissage des évolutions professionnelles entrainera une hausse de certaines rémunérations, en particulier d'ici 2020.

Néanmoins, la fermeture de la piscine depuis août 2016 et l'affectation d'agents anciennement employés au centre aquatique Citélium, qui n'est pas géré par la ville, permettra de contenir la hausse obligatoire des dépenses de personnel.

Ajouté aux mesures d'économies conduites par la ville, cela conduira à des charges de personnel en faible hausse, probablement entre 1 % et 2 %.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 3 ans. Grâce aux efforts accomplis, nous observons une réelle stabilité jusqu'en 2015 et une baisse en 2016, notamment en raison de la mobilité des agents affectés auparavant à la piscine. En 2017, les effectifs resteront stables par rapport à 2016.

Evolution des effectifs, par catégorie

Année 2013	Titulaire	Non titulaire	CDI
A	11	2	1
B	31,8	3,5	6,1
C	207,5	2	0
264,9	250,3	7,5	7,1
Année 2014	Titulaire	Non titulaire	CDI
A	11	1	1
B	33,7	4,2	4,3
C	206,9	3	0
265,1	251,6	8,2	5,3

Année 2015	Titulaire	Non titulaire	CDI
A	11	1	1
B	37,8	1,25	5,2
C	201,85	5	0
264,1	250,65	7,25	6,2
Année 2016	Titulaire	Non titulaire	CDI
A	11	1	1
B	29,02	2,05	3,2
C	208,7	2,8	0
258,77	248,72	5,85	4,2

Ce résultat est permis grâce à une gestion toujours plus dynamique des ressources humaines (réaffectation d'agents entre services selon les besoins), l'efficacité du contrôle de gestion, ou encore la mutualisation engagée avec la CCRCT et d'autres structures.

Pour améliorer le suivi budgétaire, la Ville est dotée depuis 2016 d'un logiciel de gestion financière des dépenses de personnel, permettant d'automatiser le suivi et l'anticipation des évolutions.

Enfin, **les niveaux de rémunération restent stables dans le temps et sont conformes à ce qui est observé dans la fonction publique territoriale.** Les évolutions observées dans les tableaux ci-dessous sont très peu significatives et s'expliquent principalement par des changements de structure. Par exemple, le départ en retraite d'un agent très expérimenté par un agent de même catégorie mais moins expérimenté entrainera une baisse de la moyenne des rémunérations.

Coût moyen brut chargé par catégorie (2016)

Cout moyen brut chargé par catégorie (ETP)	Décembre	12 derniers mois
Catégorie A	4 398,95 €	5 329,24 €
Evolution N-1	-813,02 € / -15,60 %	-381,39 € / -6,68 %
Catégorie B	3 463,65 €	4 010,70 €
Evolution N-1	-277,41 € / -7,42 %	28,96 € / 0,73 %
Catégorie C	2 467,14 €	2 557,97 €
Evolution N-1	-2,98 € / -0,12 %	21,16 € / 0,83 %

Moyenne des salaires bruts (2016)

	Décembre	12 derniers mois
Salaire brut moyen par tête	1 514,87 €	1 599,75 €
Evolution N-1	-14,95 € / -0,98 %	-10,76 € / -0,67 %
Salaire brut médian par tête	1 605,27 €	1 614,22 €
Evolution N-1	11,86 € / 0,74 %	17,58 € / 1,10 %

Poids du régime indemnitaire (2016)

Poids du régime indemnitaire (brut)	Décembre	Moyenne 12 derniers mois
Titulaires ou stagiaires	6,28 %	13,80 %
Evolution N-1	27 € / 0,09 %	-14 290 € / -1,74 %
Contractuels indiciaires	5,04 %	10,94 %
Evolution N-1	-4 137 € / -56,68 %	-22 041 € / -23,29 %

Nombre et coût des heures supplémentaires (2016)

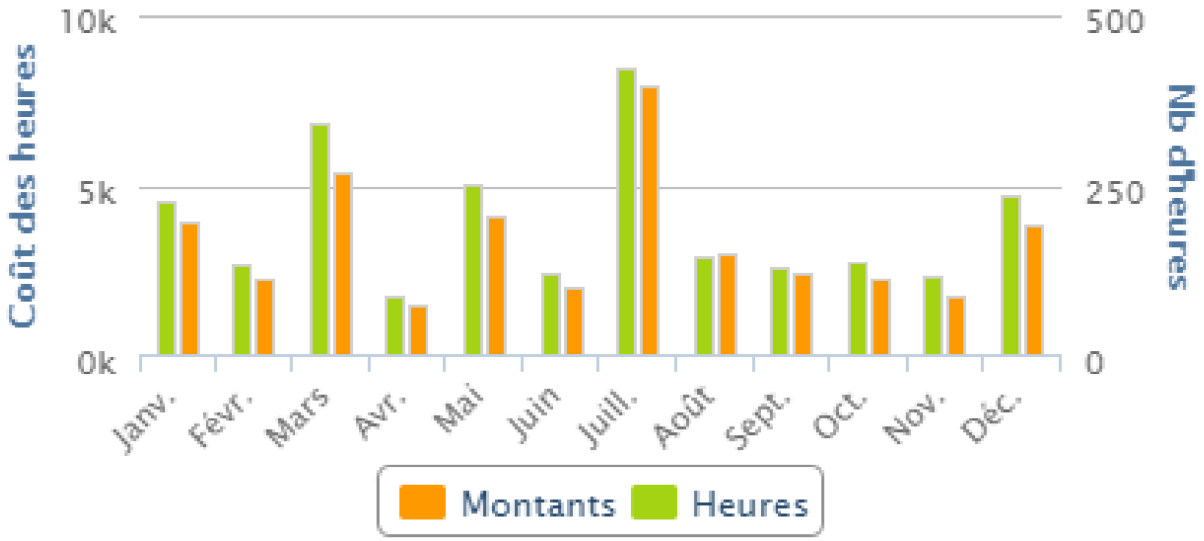

Pyramide des âges (2016)

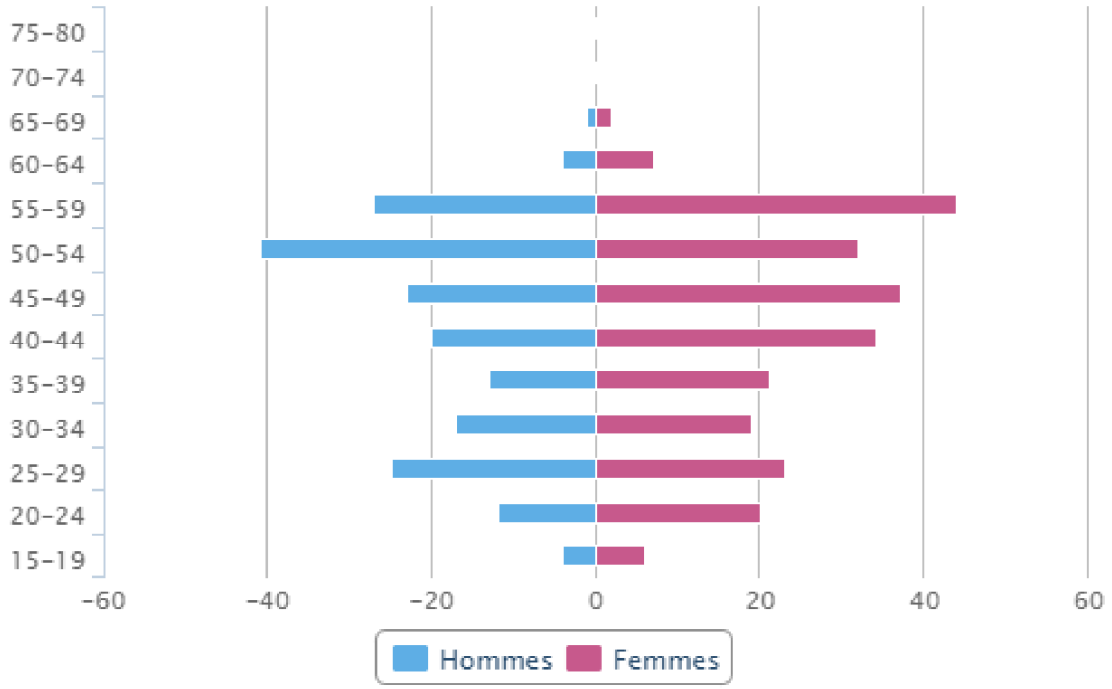

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes payés par la Ville.

E**n 2017, la fermeture de la piscine en année pleine aura un effet ambigu.** D'un côté, la consommation de fluides (eau, chauffage…) diminuera, ce qui génèrera des économies. Mais d'un autre côté, la Ville doit désormais payer les entrées pour les enfants de la Ville lors des temps scolaires et périscolaires. Et les coûts de transport ont également augmenté.

En 2017, la municipalité continuera de **rationaliser les moyens**, de **lutter contre le gaspillage**. Il est demandé à tous d'y veiller, aux élus, aux agents comme aux usagers. Par exemple, la mutualisation des achats par le magasin du Pôle Jean-Pierre LEBEGUE permet d'accroître les économies, en commandant en plus grands volumes, en limitant le nombre de procédures et en mobilisant moins de personnel.

L'installation d'une grande partie des services au **pôle Jean-Pierre Lebegue** a permis d'optimiser l'organisation du travail et de **dégager des synergies**, sources d'économies. La mutualisation avec la CARCT s'opère également sur les locaux du Pôle Jean-Pierre LEBEGUE pour rationaliser certaines dépenses.

Les investissements sont poursuivis pour **diminuer la consommation de fluides** (électricité, gaz, eau…). Par exemple, le renforcement de l'utilisation des technologies LED et de nouvelles technologies, ainsi que les outils de pilotage permettent un éclairage efficace et plus économique.

Plus que jamais, la ville se repose sur son **contrôle de gestion** qui a pour but d'identifier de nouvelles pistes d'économies et d'améliorer l'organisation du travail des agents.

En 2017, grâce à tous ces efforts, les charges à caractère général seront contenues.

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

En 2016, la ville de Château Thierry, éligible à la DSU Cible, a été entièrement exonérée de contribution au FPIC soit une économie de plus de 90 000 euros.

Il en sera de même en 2017.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (syndicats de coopération intercommunale, FDS), les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, l'équilibre du budget restauration.

L'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des associations restera identique en 2017 à celle de 2016.

Une attention particulière est accordée au respect des conventions signées par chaque association avec la ville.

La subvention au CCAS sera maintenue, déduction faite des prestations réalisées par la ville suite au transfert d'un agent administratif à la Ville (mutualisation des services).

CHARGES FINANCIERES

Comme depuis 2008, les charges financières devraient continuer de baisser en 2017.

En effet, le seul emprunt contracté en 2016 fut un prêt à taux zéro, qui n'a donc aucun impact sur les charges financières. Dans le même temps, la Ville continue de rembourser chaque année des emprunts anciens aux taux d'intérêt plus élevés. La politique de désendettement menée depuis 2008 permet donc une sensible diminution des charges financières.

Dans l'hypothèse d'une stabilité des taux d'intérêt, les charges financières devraient continuer de baisser les années à venir sous l'effet d'une poursuite du désendettement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Intérêts payés sur la période	418 969 €	368 983 €	328 048 €	295 587 €	265 200 €	241 206 €

** estimation*

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT CONTRAINTE MAIS SOUTENUE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Depuis 2008, la municipalité a réalisé un programme d'investissement très conséquent. Les dépenses d'équipement ont été supérieures à 49 millions d'euros.

En 2016, les dépenses d'équipement se sont élevées à environ 4,3 millions d'euros, un montant qui reste élevé.

En 2017, les dépenses d'équipement atteindront un montant exceptionnellement élevé. En effet, bien que la rénovation du Palais des Rencontres s'étale sur trois ans, l'année 2017 sera celle qui concentrera la plus grande partie des travaux, et engendrera donc le plus de dépenses (et de recettes !) liées à cette opération majeure.

Le coût total est d'un peu plus de 7 millions d'euros, principalement financés par des subventions de l'Etat (30 % : TEPCV, DETR et CAF), du Conseil Régional (25 %) ainsi que par un prêt à taux zéro auprès de la Caisse des dépôts et consignations (40 %). La rénovation n'engendrera donc aucun frais financiers (aucun intérêt d'emprunt supplémentaire).

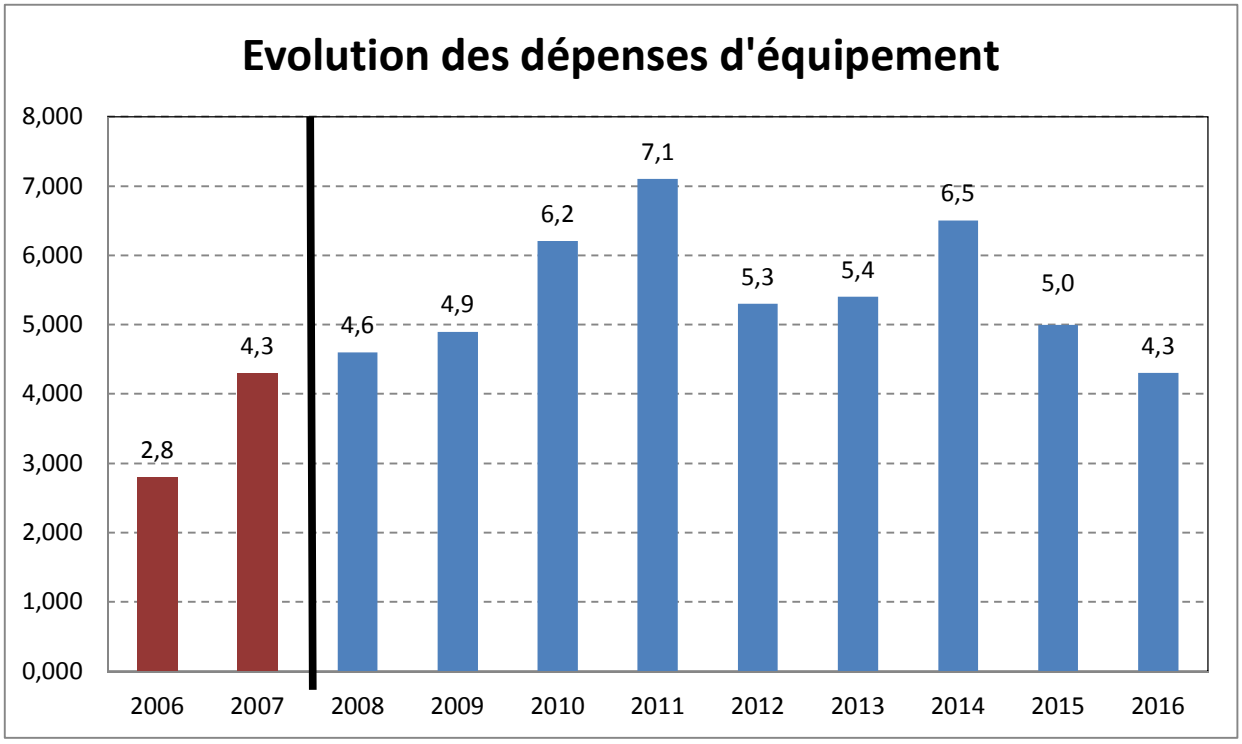

Nous rappelons à cet effet que pour ce projet, la Ville a eu recours, pour la première fois, à adopter une autorisation de programme sur 3 ans. Le tableau ci-dessous rappelle les crédits autorisés par le Conseil municipal entre 2016 et 2018 pour un montant total de 7 560 000 euros.

AP/CP de la réhabilitation du Palais des Rencontres

Autorisation de programme	2016	2017	2018	TOTAL
Palais des Rencontres	640 000 €	3 800 000 €	3 120 000 €	7 560 000 €

Mais les investissements ne se limiteront pas au seul Palais des Rencontres. Le programme de réhabilitation du centre-ville sur dix ans sera, pour la première année, dans son rythme de croisière, soit environ 750 000 euros par an. De nombreux travaux de voirie sont programmés (rue du Château, rue de Gerbrois, Pâtis Saint Martin) comme la rénovation du toit de l'Eglise Saint Crépin et de bâtiment publics.

L'investissement sera financé principalement par les **ressources propres** de la ville, des **subventions** ainsi que des **cessions**. **Le recours à l'emprunt restera modéré.**

ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette a fortement diminué depuis 2008. De plus de 15 millions d'euros en 2008, il était de 11,1 millions d'euros début 2016. Et si la Ville n'avait pas entrepris la rénovation essentielle du Palais des Rencontres, la dette serait passée en-dessous du seuil symbolique des 10 millions d'euros.

En 2016, la Ville a contracté un emprunt à taux zéro auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la rénovation du Palais des Rencontres. D'un montant de 3 millions d'euros, l'emprunt a dû être contracté en une seule fois. L'endettement total a donc naturellement augmenté.

Toutefois, en dehors de l'emprunt à taux zéro, l'endettement de la Ville a continué de baisser en 2016. Et dès 2017, sauf emprunt nouveau, le niveau d'endettement sera redevenu à celui observé en 2015… alors que la rénovation du Palais des Rencontres aura été entreprise !

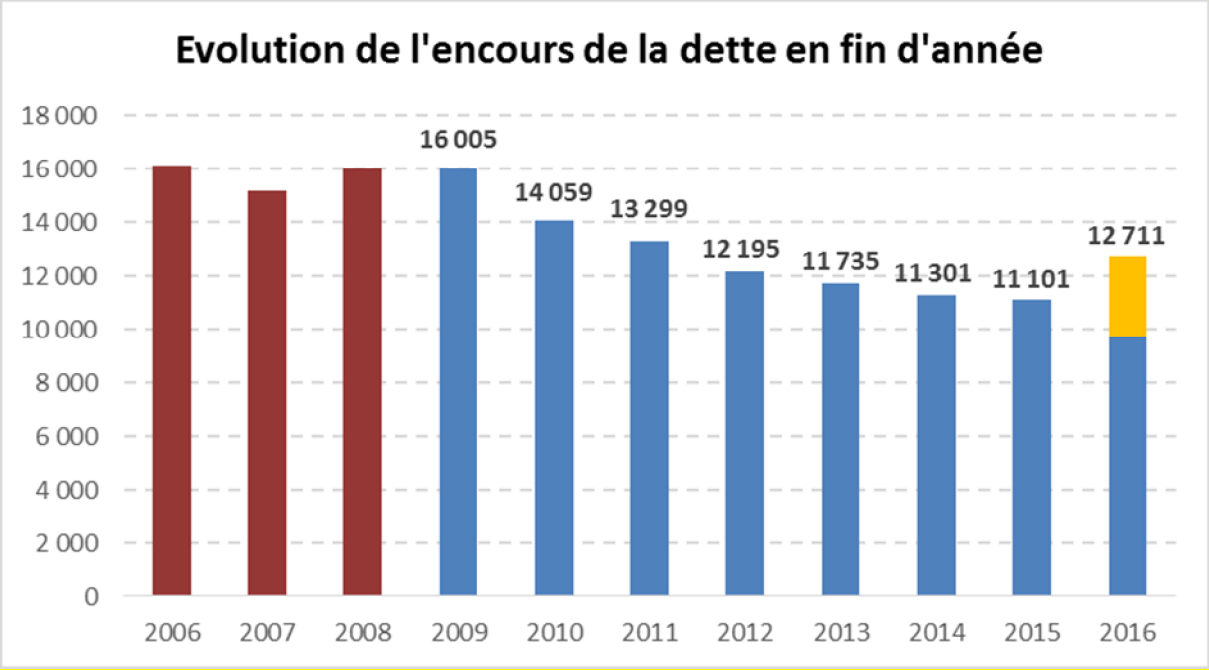

L'encours de la dette fin 2016 correspond à **19 % d'emprunts à taux variable** et à **81 % d'emprunts à taux fixe**.

En dépit de l'emprunt de 3 millions d'euros réalisé en fin d'année, la dette par habitant reste inférieure à la moyenne des villes de taille analogue. Car alors que la plupart des villes s'endettent, la ville de Château-Thierry continue de baisser sa dette, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé, et sans augmentation des taux d'imposition. Après une augmentation de la dette en 2016 en raison de l'emprunt à taux zéro versé en une seule fois, la dette par habitant en 2017 diminuera par rapport à 2016.

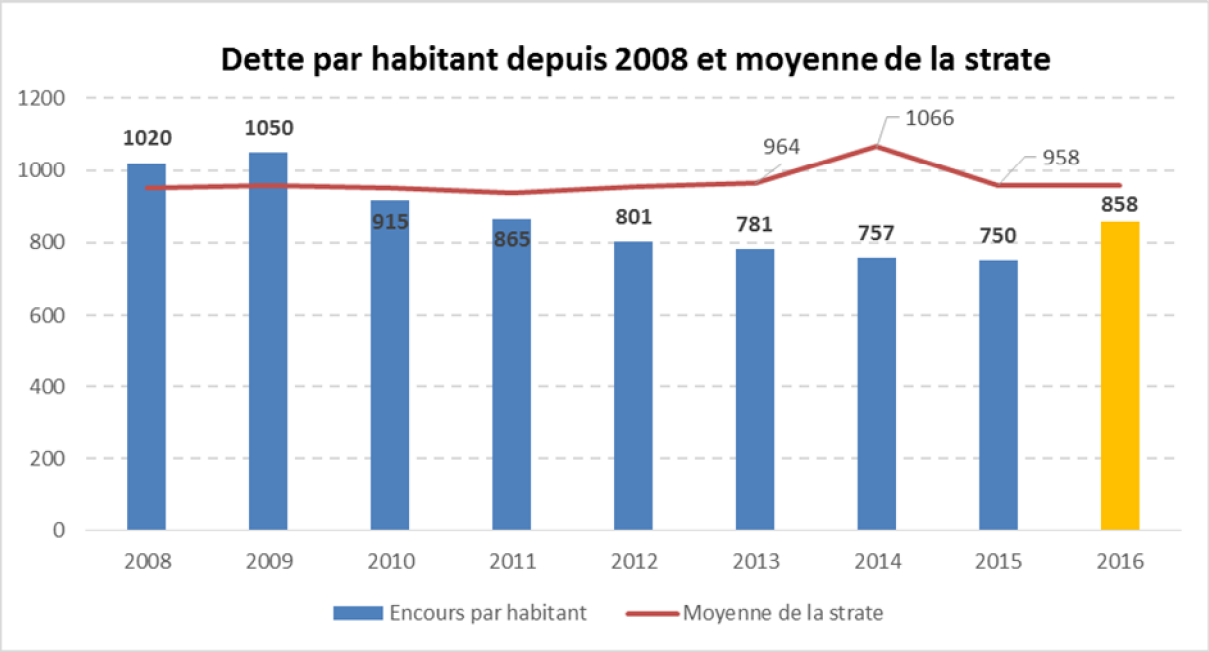
Dette par habitant depuis 2008 et moyenne de la strate
1200
1000
800
600
400
200
0
1020
1050
915
865
801
781
757
750
858
964
1066
958
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
Encours par habitant
Moyenne de la strate